

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 19 décembre 2014
(convocation du 12 décembre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Décembre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURON Jean-Pierre, M. VERNEJOUL Michel, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CHABBAT Chantal, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DELLU Arnaud, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FETOUH Marik, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, Mme FORZY-RAFFARD Florence, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. MILLET Thierry, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme ROUX-LABAT Karine, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, Mme TOUTON Elizabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme VILLANOYE Marie-Hélène.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme VERSEPUY Agnès à M. LABARDIN Michel
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 12h
M. TOUZEAU Jean à M. TURON Jean-Pierre
Mme KISS Andréa à Mme FERREIRA Véronique à partir de 11h30
M. PUYOBRAU Jean-Jacques à Mme ZAMBON Josiane à partir de 11h
M. TURBY Alain à M. SUBRENAT Kévin
M. AOUIZERATE Erick à Mme BERNARD Maribel
M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume à M. DUBOS Gérard
Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie à M. CHAUSSET Gérard
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
M. FELTESSE Vincent à Mme DELAUNAY Michèle

Mme JARDINE Martine à Mme BOUDINEAU Isabelle
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12h
Mme LACUEY Conchita à Mme FAORO Michèle
M. LAMAISON Serge à M. LE ROUX Bernard
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck à partir de 11h
M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan à Mme PIAZZA Arielle à partir de 12h15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAUTUREAU Benoît à M. MARTIN Eric jusqu'à 10h
Mme RECALDE Marie à M. TRIJOULET Thierry jusqu'à 10h10
M. ROBERT Fabien à M. SILVESTRE Alain à partir de 11h50

EXCUSES :

M. PUJOL Patrick, Mme CAZALET Anne-Marie

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Gardiennage pour les divers sites de la Communauté urbaine de Bordeaux. Appel d'offres ouvert - Autorisation de signature.

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a pour mission d'assurer le gardiennage de ses divers sites répartis sur les 28 communes membres.

Le marché actuel, intitulé «Gardiennage pour divers sites de la Communauté urbaine de Bordeaux» prendra fin le 26 décembre 2014, aussi il a été nécessaire de le relancer.

Lors de la phase de conception du nouveau marché, pour des raisons opérationnelles, il a été décidé de scinder les prestations de gardiennage en 2 lots correspondant à des zones géographiques du territoire communautaire, à savoir :

- **lot n°1** «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck».

Ce lot comprend des prestations de gardiennage concernant les sites communautaires présents sur le quartier Mériadeck.

- **lot n°2** «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck».

Ce lot comprend des prestations de gardiennage à effectuer sur les communes de l'Etablissement public de coopération intercommunale.

Les prestations peuvent être :

- gardiennage d'immeuble ou de site, service de rondes,
- gardiennage et surveillance de véhicules ou engins à l'intérieur d'une enceinte communautaire,
- contrôle des visiteurs des établissements ouverts au public,
- prestations de gardiennage à l'occasion des Conseils communautaires,
- autres opérations ponctuelles qui relèvent de la compétence du titulaire (cérémonies et manifestations particulières...).

Dans le cadre du lot n°1, le titulaire du marché a l'obligation de reprendre le personnel éligible dans les conditions définies à l'article 4 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et définies dans les annexes du cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

Les marchés à attribuer sont des marchés fractionnés à bons de commande, d'une durée d'un an reconductible trois fois et passés pour :

- un montant maximum de : 600 000 € HT sur un an, soit 2 400 000 € HT sur quatre ans pour le lot n°1,
- un montant maximum de 400 000 € HT sur un an, soit 1 600 000 € HT sur quatre ans pour le lot n°2.

La dépense correspondante est prévue au budget principal dans les exercices 2015-2019, chapitre 011, article 6282, Fonction : divers et toutes dépenses imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet (exercice 2015 à 2019 - tous budgets).

Un appel d'offres ouvert a donc été lancé en application des articles 10, 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics ainsi que de l'article 77 du Code des Marchés publics relatif aux marchés à bons de commande.

Pour ce faire une mise en publicité a été effectuée au niveau européen.

A l'issue de la date limite de réception des offres, 7 candidats ont remis un pli pour le lot n°1 et 8 candidats ont remis un pli pour le lot n°2.

Les services communautaires ont ensuite réalisé un rapport d'analyse des offres, qui établit le classement des offres obtenues au regard des critères de sélection définis pour cette consultation, à savoir :

- Critère n° 1 «prix des prestations» pondéré à 60 %
- Critère n° 2 «Organisation mise en œuvre pour la réalisation des prestations objet du marché» pondéré à 40 %

A l'issue de cette procédure, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 novembre 2014, a décidé d'attribuer les marchés correspondants :

- Pour le lot n°1 «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck», à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 600 000 € HT sur un an soit 2 400 000 € T sur quatre ans.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif recalculé et vérifié s'élève à 229.515,83 € HT.

- Pour le lot n°2 «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck», à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 400 000 € HT sur un an soit 1 600 000 € HT sur quatre ans.

A titre indicatif, le montant de son détail quantitatif estimatif recalculé et vérifié s'élève à 172.309,53 € HT.

L'estimation des services en matière de détail quantitatif estimatif était de :

- pour le lot n°1 : 254 915,00 € HT (soit 305 898,00 € TTC)
- pour le lot n°2 : 194 717,50 € HT (soit 233 661,00 € TTC)

L'opération est estimée à 4 000 000 € HT (montant maximum des deux lots sur quatre ans) et prévue au budget principal dans les exercices 2015-2019.

En conséquence, il apparaît aujourd'hui nécessaire d'autoriser M. le Président à signer :

- *le lot n° 1 «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck» avec l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 600 000 €HT sur un an soit 2 400 000 €HT sur quatre ans.*

- *le lot n°2 «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck», avec l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine, pour un montant maximum de 400 000 € HT sur un an soit 1 600 000 €HT sur quatre ans.*

En application des articles L2121.12 et L2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier est consultable par les Conseillers communautaires à la Direction de la Commande Publique - Hôtel communautaire - Bâtiment Bas - 3^e étage.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121.12 et L2121.13,

VU le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3, 77 et 57 à 59,

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 27 novembre 2014 attribuant le lot n° 1 «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck» à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine et le lot n°2 «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck», à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT :

- que les services communautaires ont procédé à une mise en concurrence et une analyse des offres permettant d'obtenir les offres économiquement les plus avantageuses au sens du Code des Marchés Publics et en fonction des critères de sélection imposés pour cette consultation,

- que par sa décision en date du 27 novembre 2014 la Commission d'Appel d'Offres a attribué :

- le lot n° 1 «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck» à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 600 000 €HT sur un an soit 2 400 000 €HT sur quatre ans.
- le lot n°2 «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck», à l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 400 000 €HT sur un an soit 1 600 000 €HT sur quatre ans.
- qu'il y a lieu en conséquence d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés avec ces sociétés.

DECIDE :

Article 1 :

Monsieur le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux est autorisé à signer avec les titulaires retenus par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance du 27 novembre 2014 :

- le marché «gardiennage des sites communautaires sur le quartier Mériadeck» avec l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 600 000 €HT sur un an soit 2 400 000 €HT sur quatre ans.

- le marché «gardiennage des sites communautaires appartenant à la Communauté urbaine de Bordeaux hors quartier Mériadeck», avec l'entreprise ISOPRO Sécurité Privée Aquitaine pour un montant maximum de 400 000 €HT sur un an soit 1 600 000 €HT sur quatre ans.

Article 2 :

La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal, chapitre 011, article 6282, Fonction : divers et toutes dépenses imputées sur les crédits qui sont ouverts à cet effet (exercice 2015 à 2019 - tous budgets).

Article 3 :

Monsieur le Président est autorisé à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et Apparentés vote contre

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 décembre 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
Le Vice-Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
2 JANVIER 2015

PUBLIÉ LE : 2 JANVIER 2015

M. ALAIN DAVID